

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009  
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10  
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis  
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard  
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40  
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure  
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05  
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40  
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention des Maires - Engagement de la Communauté Urbaine de Bordeaux -  
Décision - Convention**

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Convention des Maires est une initiative de la Commission Européenne, lancée le 29 janvier 2008, pour inciter les collectivités locales et les citoyens à participer aux objectifs climatiques et énergétiques européens.

L'idée de créer cette convention a été exposée par le Plan d'Action pour l'efficacité énergétique (2006), pour renforcer et reconnaître les actions prises par les villes, ainsi que pour accroître le dialogue entre le niveau local et européen.

L'efficacité énergétique étant principalement une question locale, les engagements politiques pris par les collectivités territoriales sont essentiels pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de l'Union Européenne.

Cette convention fait suite à une consultation informelle auprès de nombreuses villes d'Europe, dont les maires se sont joints à la Commission pour son lancement. Celle-ci consiste, pour les collectivités territoriales participantes, à s'engager officiellement à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 20 % d'ici à 2020 en élaborant des plans d'actions pour l'énergie durable.

Les habitants seront informés des résultats de leurs villes respectives, au moyen de rapports périodiques, qui pourront être contrôlés par une tierce partie.

Cette convention s'adresse aux maires des villes d'Europe mais également aux intercommunalités qui, par leur regroupement de communes et leurs compétences propres, sont susceptibles d'être des acteurs majeurs pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques européens.

Près de cent villes de toute l'Europe, dont 15 capitales, ont d'ores et déjà manifesté leur soutien à cette convention. En France, les villes de Paris, Lyon, Lille, Nantes, Montpellier et Dunkerque ont notamment manifesté leur intérêt de participer à cette initiative.

La CUB étant engagée dans une démarche Plan Climat à l'échelle du territoire communautaire, il est proposé de marquer cet engagement au travers de la signature de la Convention des Maires.

En effet, la Plan Climat de la CUB, en cours d'élaboration, rentre pleinement dans le cadre des engagements de la Convention des Maires qui précise qu'un « Plan d'action en faveur de l'énergie durable dans les domaines d'activité relevant de notre compétence » doit être défini dans l'année qui suit l'adhésion à la Convention des Maires.

Notre Plan Climat devra ensuite être mis en œuvre dans l'objectif de dépasser les objectifs fixés par l'UE pour 2020 en réduisant d'au moins 20 % les émissions de CO<sub>2</sub> sur notre territoire.

Ce plan d'actions devra faire l'objet d'un rapport de mise en œuvre au moins tous les deux ans, à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification.

Etre signataire de la Convention est, par conséquent, l'occasion pour la CUB d'afficher au niveau national et européen sa volonté de s'impliquer dans la lutte contre le réchauffement climatique au travers de son Plan Climat.

Par cet engagement, la CUB afficherait également son intention de se positionner, au niveau local, comme un élément moteur et fédérateur, notamment auprès de ses communes, sur ce thème.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider de participer aux objectifs climatiques et énergétiques européens et d'officialiser cet engagement au travers de la Convention des Maires,
- autoriser M. le Président à signer cette convention et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette dernière.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 AVRIL 2009**

**PUBLIÉ LE : 17 AVRIL 2009**

Mme Laure CURVALE